

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal des Enfants (CME) de MARIGNY du vendredi 20 janvier 2017

Convocation :

Le Conseil Municipal des Enfants se réunira à la mairie de Marigny, le 20 janvier 2017 à 17 heures 30

Ordre du jour : - projets votés à la séance du 18 novembre 2016 que vous souhaitez étudier et travailler cette année
(plus de jeux dans la cour d'école, un mur d'escalade, divagation des chiens).
- Questions diverses.

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à Marigny, le 16 janvier 2017

Le Maire, Daniel BAUDOUIN

Pour les parents : les élus qui encadrent vos enfants pour cette réunion peuvent aller chercher et ramener votre enfant à votre domicile. Merci de nous le faire savoir.

Le vendredi 20 janvier 2017, le Conseil municipal des enfants de Marigny dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Marigny, 8 place du centre, sous la présidence de M. Daniel BAUDOUIN, Maire.

Présents :

Les conseillers municipaux des enfants :

Nora BAILLY-EMERIT, Léna BELY, Evan BENAÏTIER, Jeanne BILLAUD, Timéo CHAUVIN, Maellis FORTIN, Lou GUILLOTEAU-BRANGER, Alban MINOZA, Lola RAYTON, Vincent RICHARD, Alessio ROBIN et Paul TRICHET.

Présents :

Daniel BAUDOUIN, Vincent DROUARD, Louis GRIJOLOT, Anne-Marie PROUST, Line ROMANTEAU (élus communaux) et Alain VALLÉE (enseignant des CM1 et CM2).

Absent : Julien MORIN-POUGNARD.

Anne-Marie PROUST a été élue secrétaire

Le maire, M. Daniel BAUDOUIN nous offre ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2017, il s'adresse plus particulièrement aux jeunes élus, souhaite que cette année leur apporte bonheur, joie, réussite, et surtout à tous une très bonne santé.

M. le Maire demande s'il y a des remarques ou des modifications à apporter au procès-verbal de la séance du 18 novembre 2016. Le Procès verbal est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Bulletin municipal 2017 :

M. le Maire présente le bulletin municipal 2017 réalisé par la commission « communication » sous la responsabilité de Line ROMANTEAU.

La page consacrée au Conseil Municipal des Enfants qui sera intégrée dans le bulletin municipal 2017 est lue, ils la trouvent conforme aux propositions qu'ils avaient émises à la réunion du 18 novembre 2016 (page jointe en annexe). Cette page est adoptée à l'unanimité.

Projets que vous souhaiteriez étudier et travailler cette année :

Vincent DROUARD rappelle les sujets votés à la dernière réunion :

- Commune : divagation des chiens
- École : plus de jeux dans la cour d'école
- City-stade : un mur d'escalade

La divagation des chiens est retenue en priorité :

Ce sujet est d'actualité, car depuis quelques semaines, des chiens divagants, sont signalés par de nombreux habitants de la commune à la mairie.

Les jeunes conseillers municipaux confirment avoir constaté des divagations ou entendu par des membres de leur famille ou des voisins les désagréments engendrés par ces chiens.

Vincent DROUARD propose aux jeunes élus de se concerter pendant 10 à 15 minutes, par groupe de 3 ou 4 élus, pour réfléchir sur ces questions :

- qu'est-ce que vous avez à dire → des problèmes engendrés ?

- qu'est-ce qu'il faudrait faire pour y remédier → trouver des solutions ?

PROBLÈMES	SOLUTIONS
- les chiens rentrent sur les propriétés privées (jardins, cours).	- se promener avec son chien en laisse
- les chiens se promènent seuls sur les trottoirs et dans les lieux publics (école, terrain de foot, City-stade, jardin de l'église) et dans les villages.	- se munir de poches poubelles pour ramasser les crottes de son chien
- les chiens font des saletés (crottes partout).	- mettre une muselière à son chien
- les chiens tuent ou affolent les animaux domestiques.	- mettre un collier identifiant à son chien (divagation)
- les chiens peuvent mordre (danger).	- mettre un collier électrique à son chien (anti-aboiements)
- les chiens peuvent faire tomber les cyclistes (chutes).	- attacher son chien
- les chiens peuvent couper la route devant une voiture (accident).	- clôturer les jardins ou les cours des propriétaires de chien
- les chiens aboient la journée quand ils sont seuls ou la nuit (bruits)	- prévenir le propriétaire du chien (aller le voir)
	- mettre des avertissements aux propriétaires des chiens (courrier dans leurs boîtes aux lettres)
	- mettre des amendes aux propriétaires
	- appeler la fourrière
	- mettre le chien dans un refuge

M. le Maire rappelle qu'il est obligatoire de faire identifier ses chiens (puce électronique ou tatouage).

C'est M. le Maire qui applique la police municipale en ce qui concerne la divagation des chiens.

Il est proposé aux jeunes élus de réfléchir à l'élaboration d'une lettre qui serait envoyée aux propriétaires de chiens. Nous l'étudierons ensemble à la prochaine réunion du Conseil municipal des Enfants.

Questions diverses :

M. le Maire attire l'attention des jeunes élus sur les problèmes de sécurité qu'ils avaient évoqués. Des agents du Conseil départemental sont venus à la mairie pour envisager des solutions pour faire ralentir les véhicules et assurer la sécurité des piétons.

L'achat d'un radar pédagogique mobile a été voté à la réunion du Conseil municipal des adultes, le jeudi 19 janvier 2017, il sera installé à divers endroits du bourg et dans les villages de la commune pour faire un constat de la vitesse des véhicules.

Des « squales » rouges et blancs seront installés, provisoirement à des endroits stratégiques, pour diminuer la chaussée (sens unique de circulation) et favoriser le déplacement des piétons en toute sécurité.

Tous ces aménagements seront « en essai » le temps nécessaire, avant d'envisager la pose de structures stables (chicanes, plateaux). Les jeunes élus seront eux aussi, sollicités pour nous donner leur opinion sur ces aménagements de sécurité.

Remerciements de M. le Maire aux élus du CME et à M. Alain VALLÉE.

Fin de la séance à 18h30.

Convivialité : La municipalité a offert la brioche et un verre de l'amitié pour clôturer cette 1^{re} réunion de l'année 2017.

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal des Enfants sera le vendredi 24 mars 2017.

Le Conseil Municipal des Enfants de Marigny (CME)

Le Conseil Municipal des Enfants est composé de 12 membres : 4 élus de 6^e, 4 élus de CM2 et 4 élus de CM1.



Nora BAILLY-EMERIT (CM2), Léna BELY (CM2), Evan BENAÏTIER (CM2), Jeanne BILLAUD (CM1), Timéo CHAUVIN (6^e), Maellis FORTIN (6^e), Lou GUILLOTEAU-BRANGER (6^e), Alban MINOZA (6^e), Lola RAYTON (CM1), Vincent RICHARD (CM2), Alessio ROBIN (CM1) et Paul TRICHET (CM1).

Les réunions du CME ont lieu le vendredi à 17h30 à la mairie de Marigny, ils sont accompagnés et encadrés par M. le maire Daniel BAUDOUIN, Vincent DROUARD, Louis GRIJOLOT, Julien MORIN-POUGNARD, Anne-Marie PROUST, Line ROMANTEAU conseillers municipaux et Alain VALLÉE enseignant des CM.

Les travaux et les projets travaillés et réalisés cette année :

- des bancs ont été installés dans la cour de l'école,
- la pose de miroirs dans les toilettes de l'école,
- le nouveau nom de la cantine « le restaurant scolaire »,
- le self pour les CM2 dans le restaurant scolaire,
- le nouveau règlement du restaurant scolaire,
- la réalisation du City-stade très appréciée de tous,
- une lumière supplémentaire dans la cour de l'école,
- un volet roulant pour fermer le préau de l'école,
- des solutions envisageables pour atténuer le bruit au restaurant scolaire : panneaux acoustiques.

Les travaux et les projets que nous souhaiterions réaliser :

- pour l'école :
 - mettre des porte-manteaux sous le grand préau de l'école,
 - avoir de l'eau chaude aux lavabos de l'école pour se laver les mains,
 - nettoyer les toits de la maternelle et de la garderie,
- pour la sécurité :
 - davantage de passage pour piétons,
 - une piste cyclable du City-stade à la boulangerie,
 - mettre un cédez le passage route de la Pommeraie à Péré,
 - faire ralentir les voitures route de la Guigneraie à La Blotière,
 - avoir plus de visibilité au stop de la route du Grand-Mauduit sur la route de Péré,
 - maison à l'entrée du Grand-Mauduit en état de délabrement (risque de s'écrouler sur la chaussée)
- pour le bien vivre ensemble :
 - mettre des bancs dans différents endroits de la commune,
 - fleurir davantage la commune,
 - faire un commerce dans l'ancien garage,

Et surtout, que les propriétaires de chiens prennent leurs responsabilités envers leurs animaux. Nous avons constaté la divagation de chiens dans le bourg, dans le terrain de l'école ainsi que dans les villages ce qui entraîne du danger et des saletés.

Le jardin et l'espace vert autour de la mairie et de l'église sont jonchés de crottes de chiens, malgré le panneau d'interdiction.

Les propriétaires de ces chiens devraient se munir de poches pour ramasser leurs déchets.

Ces excréments occasionnent des désagréments lors des cérémonies organisées à la salle associative ou à l'église.